



Le président de la République invite par ailleurs le ministre des finances et Celui de la santé, à mettre en place des mécanismes d'applications pour le paiement des tests covid19 à 30mille FCFA.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

N° A263 /SG/PR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL

COPIE / COPY

Yaoundé, le 06 AVR 2022

LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL
THE MINISTER OF STATE, SECRETARY GENERAL

A/10

Monsieur le Secrétaire Général des
Services du Premier Ministre

YAOUNDE

Objet : Paiement des tests de dépistage PCR
contre le COVID-19.

Au regard de la persistance de la pandémie du COVID-19 et
des contraintes budgétaires qui en découlent,

J'ai l'honneur de vous répercuter les Très Hautes Instructions
de **MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**, prescrivant
que les tests de dépistage PCR contre le COVID-19 soient désormais
payants, au taux forfaitaire de trente mille (30.000) FCFA.

A cet effet, vous voudrez bien définir, en concertation avec le
MINFI et le MINSANTE, un mécanisme sécurisé de paiement des
frais y afférents, en vue d'assurer la traçabilité des ressources
générées par cette mesure, qui devra faire l'objet d'une large
diffusion auprès du public./-

Copies :

- MINSANTE;
- MINFI.



Ferdinand NGOH NGOH

REPUBLIQUE DU CAMEROUN	
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE	
Sous-Direction de l'Asses. du Diagnostic et du Liaison	
Arrivée le	07 AVR 2022
Sous le N°	
Sortie le	
Sous le N°	A0788
Destination	
Classe le	07 AVR 2022